

Jeudi 3 août 2017

Chers Parents et Amis,

Un arrêté du ministère des Enseignements Secondaires circule actuellement, plaçant l'école Enko Bonanjo sur la liste des établissements ne remplissant pas les critères nécessaires et conformes à la loi Camerounaise.

Cet arrêté ne reflète pas les dernières démarches entreprises par Enko Education pour finaliser le dossier de création et d'ouverture de l'école. Le dossier a été remis en main propre au Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Littoral le 22 Juin.

Nous confirmons que l'ensemble des pièces nécessaires a bien été assemblé. Le dossier a été constitué en proche collaboration avec le Délégué Régional et ses équipes dont nous saluons le soutien.

Nous faisons le nécessaire pour rétablir la situation au plus vite et travaillons activement avec les autorités à cet effet. La situation sera réglée au plus vite et nous vous assurons que la rentrée des classes 2017 aura lieu, en toute conformité, aux dates initialement prévues.

Nous sommes parfaitement confiants que l'établissement Enko Bonanjo International School, tout comme les autres écoles Enko, répond aux attentes du ministère des enseignements secondaires, à celles de nos élèves et de leurs parents.

Je vous prie de croire, chers parents et amis, en l'expression de ma considération respectueuse.

Eric Pignot
Directeur Général